

Procès-verbal du conseil d'administration de la 1^{ère} région colombophile tenu le Jeudi 12 Février 2026 à 18h30 à la Maison de la Colombophilie à FESTUBERT.

I) Les participants.

Étaient présents : Benoît CAILLIEZ, Simon GANTIER, Franck-Olivier MARCHAND, Christophe HAPPIETTE, Xavier CATRY, Alexandre RENAUD, Didier DEBACKER, Sébastien QUIGNON, Stéphane DESCHUTTER, Julien HUREZ, Isabelle VALES, Frédéric DUHAMEL, Christophe MORELLE, Hervé BRIOIS, Martial TIRMARCHE, Bruno ADAMO, David POOT, Luc FURMANCKIEWICZ, José CUVELLIER et Claude BRUHIER.

Étaient excusés : Christophe DELVALLEZ, Hervé NOYELLE, André HENNEBIQUE, Jean-Louis LECAILLE, Dominique BARBIER, Joseph KUBICKI et Damien PLUVINAGE.

II) Conseil d'administration du 13 Novembre 2025.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil d'administration qui s'était déroulé le Jeudi 13 Novembre 2025 à 18h30 à la Maison de la Colombophilie de FESTUBERT.

III) Absence d'élections au groupement AVANT-HAINAUT.

Le conseil d'administration constate, qu'à l'heure actuelle, le bureau du groupement AVANT-HAINAUT n'a pas été renouvelé, comme le prévoit nos statuts, aucune élection n'ayant été organisée jusqu'à maintenant.

Benoît va écrire au président du groupement AVANT-HAINAUT pour l'avertir que si cette formalité n'est pas faite avant le début de la saison des concours, aucun permis de lâcher ne sera délivré à ce groupement pour la saison 2026.

IV) Transport de pigeons voyageurs dans le cadre des concours.

Suite aux signalements de quelques amateurs auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), cette dernière a contacté la Fédération afin de lui rappeler les règles en matière de formations des personnes réalisant le transport d'animaux vivants. Ce point concerne notamment nos chauffeurs et convoyeurs dans le cadre du transport lors de nos concours.

En matière de législation, l'obtention du certificat de capacité est obligatoire pour les personnes qui réalisent du transport d'animaux vivants à but économique. Il n'est, en revanche, pas nécessaire pour le transport associatif et bénévole.

La Fédération colombophile Nord-Pas-de-Calais a ainsi interrogé la DDPP sur ce qu'elle considère comme « transport économique » et est en attente de la réponse.

V) Modification du règlement du championnat de France pour la saison 2026.

Afin de ne pas pénaliser les amateurs auxquels il manque quelques kilomètres pour pouvoir participer aux championnats de France, un changement de règlement aura lieu pour la saison 2026.

Ainsi, une marge de 5 % de la distance minimale de chaque concours sera tolérée. En revanche, le total kilométrique de chaque championnat restera inchangé.

VI) Programme sportif et championnats de la région pour la saison 2026.

Le conseil d'administration a validé le calendrier sportif des concours Fédéraux pour la saison 2026.

Ce programme sportif est le suivant :

Lâcher	Lieu de lâcher	V	1an	J	F	
S 23/05	CHATEAUROUX (LIGNIERES)	X	X		X	FED1
S 06/06	TREIGNAC (TULLE)	X	X		X	FED2
S 20/06	SAINT YRIEIX LA PERCHE (LIMOGES)	X	X		X	FED3
S 04/07	BRIVE	X	X		X	FED4
S 18/07	CHATEAUNEUF SUR CHER (BOURGES SERUELLES)	X	X	X	X	FED5
S 25/07	GAILLAC (ALBI)	X			X	FED6
S 01/08	LA SOUTERRAINE (DERBY)	X	X	X	X	FED7
S 15/08	VIVONNE	X	X	X	X	FED8

Pour le concours sur ALBI du samedi 25 Juillet, la 2^{ème} région participera avec la 1^{ère} à ce concours. En revanche, la 7^{ème} région ne désire plus participer à ce concours, comme en 2025. Pour autant, les amateurs de la 7^{ème} région voulant jouer ce concours seront acceptés dans les centres d'enlogement de 1^{ère} et 2^{ème} région.

Le conseil d'administration a décidé d'entériner ce programme pour la durée du mandat (4 ans) au niveau des lieux de lâchers (sauf exception en cas de fermeture de lieu).

Suite au voeu de quelques groupements, le calendrier sportif fédéral a été retardé d'une semaine pour la saison 2026. Un bilan sera fait en fin d'année pour constater les effets de ce changement et voir si celui-ci est maintenu pour les saisons à venir.

Championnat de vitesse régional : Règlement inchangé hormis une potentielle prolongation de la date de fin des concours admis dans le championnat (du 2 Août 2026 au 16 Août 2026). Une réunion de la commission sportive régionale doit se tenir, sous peu, pour se prononcer sur cette prolongation.

Championnat de demi-fond régional : Ajout d'une condition de total kilométrique pour les concours sélectionnés pour les championnats avec une moyenne de 260 Kilomètres par concours, soit 1 300 Kms pour 5 concours en catégories VIEUX et 1ANS et 520 Kms pour 2 concours en catégorie PIGEONNEAUX. La sélection des concours retenus pour les championnats régionaux de demi-fond sont à envoyer au président sportif régional (Sébastien QUIGNON) pour le 1^{er} Mars 2026.

Championnat de France des régions : Celui-ci aura lieu cette année à la Maison de la Colombophilie à FESTUBERT.

La 1^{ère} région aura 16 représentants (les champions de chaque groupement de la région en catégorie PIGEONNEAUX sur les concours Fédéraux + les 5 premiers du championnat régional sur les concours Fédéraux aux 5 marqués en catégorie PIGEONNEAUX de la saison 2025).

La liste des représentants de la 1^{ère} région au championnat de France des régions est ainsi la suivante pour 2026 :

Représentants des groupements	
DOUAI	Simon Gantier
DUNKERQUE	Amaud Roublic
BÉTHUNE	WISNIEWSKI Pierre
	BON Monique
HAZEBROUCK	DUBAELE GERARD
LILLE	Deraed Angélique
CAMBRAI	Caron emmanuel
AVESNES	absence de réponse du président sportif de groupement
ST POL	DOURNEL Steven
	PHILIPPAUX Pierre
	BURET Mathieu
BOULOGNE	LIGNIER Sébastien
CALAIS	Wissocq Bernard
	JOLY Jean-Pierre
ST OMER	Maurice De Mets
AVANT HAINAUT	BENOIT XAVIER

Amateurs issus du championnat général jeunes NPDC	
	LEPRINCE Logan
	DE SOUSA José
	DELGERY Clément
	PREMET Arnaud
	LEJEUNE Dominique

Les amateurs surlignés en orange ont été contacté par le président sportif régional mais ont refusé de fournir un pigeonneau pour participer au championnat de France des régions

La commission sportive régionale, ainsi que le conseil d'administration régional, ont entériné le mode de sélection des représentants de la région au championnat de France des régions pour la durée du mandat.

VII) Ententes dans les groupements.

Plusieurs groupements, notamment ceux de BÉTHUNE, LILLE ET DOUAI sont confrontés à des problèmes d'amateurs qui jouent ou peuvent jouer dans différentes ententes ou dans différents groupements, d'une semaine à l'autre.

Des solutions sont actuellement en cours de réflexion afin d'endiguer ces comportements.

Cela passera par une modification du règlement des concours au niveau national.

Une obligation de faire un choix et de muter, en fin de saison, pourrait ainsi être proposé à ces amateurs.

VIII) Projets d'actions pour la région pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, la région va mener les 2 projets d'actions principaux suivants :

Rénovation/remplacement du site Internet de la région : la région souhaite moderniser et améliorer son site Internet afin que celui-ci soit plus interactif, intuitif et permette aux amateurs de trouver les informations et/ou documents qu'ils recherchent plus facilement. Une rubrique « Découverte et connaissance » du pigeon voyageur est également prévue.

Des devis vont être réalisés afin de trouver un hébergeur pour ce nouveau site.

Création d'un club jeunesse régional : la région a le projet de créer un club jeunesse régional (sur le modèle du Club des Jeunes RFCB Wallonie). Celui-ci aura pour but de faire découvrir le pigeon voyageur aux plus jeunes licenciés ainsi que la pratique sportive de la colombophilie.

Celui-ci sera encadré par 1 ou 2 « référents » du bureau régional et pourra solliciter les responsables des sections « Instruction » des différents groupements.

Un championnat de club jeunesse pourra également être mis en place.

Ce club jeunesse régional sera réservé aux amateurs/amatrices licenciés de 25 ans et moins.

IX) Prêts aux groupements.

La région a actuellement 3 prêts consentis aux groupements de Douai, Béthune et Arras. Concernant le prêt accordé au groupement d'Arras et de la récente dissolution de celui-ci, Benoît a contacté Jean-Louis FREMY qui lui a répondu qu'un chèque de 4 000 € allait être envoyé à la région prochainement. Le solde du prêt sera versé après la vente des moyens de transport de l'ancien groupement.

La région a également reçu 2 nouvelles demandes de prêt de la part des groupements de CALAIS et DUNKERQUE.

Demande de prêt du groupement de CALAIS : Le groupement de CALAIS sollicite un prêt de 10 000 € de la part de la région dans le but de remplacer son camion de transport vétuste. Le projet est majoritairement financé par des demandes de subventions auprès des collectivités.

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, la demande de prêt du groupement de CALAIS sous condition d'obtention des différentes demandes de subventions formulées.

Demande de prêt du groupement de DUNKERQUE : Le groupement de DUNKERQUE sollicite un prêt de 8 000 € de la part de la région afin d'acquérir des moyens de transport (dont il ne dispose pas pour le moment). Le projet est financé, à la fois, par des dons réalisés par les sociétés du groupement de DUNKERQUE et par des demandes de subventions formulées auprès des collectivités.

Le conseil d'administration valide (1 abstention), la demande de prêt du groupement de DUNKERQUE.

Ces prêts sont consentis au taux du livret A et font l'objet d'une convention. Ils sont remboursables sur une durée de quatre ans.

X) Candidatures pour l'organisation des congrès régionaux à venir.

Le conseil d'administration a demandé aux représentants des groupements présents si certains voulaient se porter candidats à l'organisation des futures congrès régionaux.

Ce sont ainsi portés candidats, les groupements de BÉTHUNE (pour l'édition 2026 prévue le samedi 21 Novembre) et d'HAZEBROUCK (pour l'édition 2027 prévue le samedi 20 Novembre).

La société de Bergues a proposé sa candidate à l'organisation du congrès de la Fédération Colombophile Française.

XI) Commission Protection & Contentieux.

Intervention de Stéphane DESCHUTTER afin de proposer quelques préconisations dans le but de lutter contre les procédés de triches (cf concours de LA SOUTERRAINE).

Ces préconisations sont les suivantes :

- Empêcher les amateurs dont les pigeons sont enlogés de s'approcher à moins de 2 mètres des systèmes électroniques d'enlogement ;
- Numéroter les paniers et renseigner les numéros de plombs des paniers sur une liste ;
- Établir une liste des numéros matricules des pigeons présents par panier ;
- Obliger tous les amateurs à venir dépouiller leurs constateurs lors de la réalisation d'un contrôle.

La fourniture de plombs en plastique numérotés (fonctionnement des concours internationaux) pourra être proposée par la région.

XII) Questions diverses.

Groupement de BÉTHUNE : - Demande de la société de LESPESSES pour ouvrir un dépôt fédéral > le conseil d'administration valide cette demande.

- La société d'HAILLICOURT est devenue une société « fantôme » > une assemblée générale pour dissolution doit être convoquée pour entreprendre cette démarche.

Groupement d'HAZEBROUCK : - problème avec un amateur (HANQUIEZ Dominique) ayant déménagé et laissé des pigeons errants à son ancienne adresse (plainte de la voisine) > Le conseil d'administration préconise de se rapprocher de la mairie de la commune. Julien HUREZ va s'occuper du problème.

Groupement de DOUAI: - Question sur le lieu de lâcher de GIDY (est-il réservé aux concours belges ?) > Benoît a répondu que le lieu n'était pas réservé aux lâchers belges et qu'il fallait prendre contact avec Fabrice AME pour obtenir des renseignements sur l'occupation du lieu pendant la saison.

- Le groupement de DOUAI souhaite reconduire la location d'un ensemble de transport de la région (tracteur + remorque) pour organiser ses concours de demi-fond à 2 nuits de paniers pour la saison 2026 > le conseil d'administration valide cette demande en conservant les mêmes tarifs que ceux pratiqués en 2026.

Une même convention sera passée avec le groupement de Lille pour l'organisation de ses concours de demi-fond.

Fin de la séance vers 21 Heures.

Le secrétaire régional



Alexandre RENAUD

Le président régional



Benoît CAILLIEZ